



Peut on me licencier pour faute grave?

Par **david561**, le **26/10/2010** à **17:24**

Bonjours je suis chauffeur routier, 16 ans d'ancièneté et toujours fais mon boulot correctement.mais en ce moment les temps sont durs et mon employeur est en redressement judiciaire et l'éventuel repreneur ne récupèrerait que la moitié de l'effectif.Malheureusement je me suis[fluo] fait prendre pendant mon repos hebdomadaire au volant de ma voiture, ce week-end avec un taux d'alcoolémie de 0.45 mg/l d'air expirée.ceci constitue un délit[/fluo].je suis en rétention de permis pour 72 heures et ensuite le juge décidera sans doute; bien que c'est la première fois; d'une suspension de permis de x temps.suis actuellement en congés mais dès que le boss sera au courrant ,[fluo] je crains qu'il en profite vu notre situation de me licencier. [/fluo]première question: peut il me licencier?

2) Pour quel motif?

3) bien que ce [fluo]délit c'est fait "hors travail[/fluo]" ; a t'il le droit de me licencier pour [fluo]faute grave et me priver ainsi de mes indemnités de licenciment?[/fluo]merci d'avance pour vos réponses. il faut que je réagisse vite mais surtout bien.avez vous été dans ce cas?

Par **P.M.**, le **26/10/2010** à **17:58**

Bonjour,

La Cour de cassation a déjà eu à connaître une situation similaire et a décidé qu'un licenciement pour faute grave était possible : [Arrêt 01-43227](#)

Je vous propose également [ce dossier](#)